

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7387243801

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agri53.fr/annonces-legales/details/7387243801>

Cette annonce a été mise en ligne le **11 décembre 2024** sur **Agri 53 Web**
Pour le département : **53 - MAYENNE**



AVOXA RENNES
5 allée Ermengarde d'Anjou
35108 Rennes Cedex 3

CRATZ 7

Ancienne forme : Société à responsabilité limitée

Nouvelle forme : Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 euros

Siège social : Centre commercial « La Mayenne »

46 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53000
LAVAL

917 762 866 RCS LAVAL

Par décisions en date du 28 novembre 2024, l'associée unique a décidé de la transformation de la société en Société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte de nouveaux statuts. La dénomination, l'objet, la durée de la société, son siège social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à 1.000 ? divisé en 1.000 actions de 1 ? de valeur nominale. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

Ancienne mention : Co-gérants :

Monsieur Eric CRATZ demeurant 22 Le Breil, 35220
CHATEAUBOURG

Madame Karine CRATZ demeurant 22 Le Breil, 35220
CHATEAUBOURG

Nouvelle mention : Présidente : société CRATZ
FINANCES, Société à responsabilité limitée au capital de
50.000 euros dont le siège social est situé 7 - 9 rue de la
Motte Fablet, 35000 RENNES, et qui est immatriculée au
RCS de RENNES sous le numéro 522 139 484,
représentée par Monsieur Eric CRATZ et Madame Karine
CRATZ, co-gérants

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé
a le droit de participer aux Assemblées générales et aux
délibérations personnellement ou par mandataire, quel
que soit le nombre d'actions qu'il détient. Chaque associé
dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente
d'actions.

Agrément : Tout transfert de titres est soumis à l'agrément
préalable des associés.

Inscription modificative : au RCS de LAVAL

Pour avis,

La Présidente

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex